

TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou UA 26-63

Procès-verbal de la **SEIZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 12 septembre 2019, à la salle de conférence A, Auberge Capissit



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 26 NOVEMBRE 2020

PRÉSENCES

Délégué(e)s :

Julie Laberge – Les Entreprises Alain Maltais

Rodney McDonald - Oujé-Bougoumou Entreprise

Félix Plante – Chantiers Chibougamau

Arthur Bosum - Groupe de travail conjoint

Simon Blanchet (téléphone) - Association des Propriétaires de Chalets du Lac Opémiska

Observateurs :

Gabriel Rheault – MFFP

Johanne Morasse (téléphone) – GREIBJ

Martin Fillion – GREIBJ, animateur

Invité(e)s :

Sonia Légaré (téléphone) – MFFP

TGIRT-EIBJ OUJÉ-BOUGOUMOU

SEIZIEME RENCONTRE

1. Ouverture de la rencontre, tour de table

L'animateur souhaite la bienvenue tous. En raison d'une indisponibilité des ondes cellulaires et d'une prise téléphonique dans la salle où a lieu la rencontre, les participants à distance ne peuvent se joindre à la rencontre par conférence téléphonique. L'animateur en informe une collaboratrice du GREIBJ par texto et lui demande d'en informer également les participants en attente au téléphone et de leur transmettre ses excuses. Ces personnes étant néanmoins présentes par téléphone en début de rencontre, elles seront considérées présentes à cette rencontre. L'animateur demande aux participants présents sur place de se présenter à tour de rôle.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Rodney McDonald, dûment appuyé par M^{me} Julie Laberge, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 juin 2019

L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi.

Sur proposition de M. Félix Plante, dûment appuyé par M. Arthur Bosum, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

4. Correspondance

Une résolution du GREIBJ concernant la composition des tables de GIRT avait déjà été présentée à la table de GIRT mais en français seulement. Les membres de la table de GIRT peuvent maintenant consulter une version en anglais.

5. Suivi des enjeux

L'animateur affiche la grille des enjeux à l'écran et reprend les différents enjeux un à un. L'enjeu concernant la compétitivité de l'industrie forestière avait été bonifié par le délégué des Chantiers Chibougamau, il y a quelques rencontres. Il n'y a rien à y ajouter pour le moment. L'enjeu de l'encadrement visuel a fait l'objet d'une action concrète à la table de GIRT de Chapais-Chibougamau. Cette action prévoit le maintien d'une bande protectrice de 30 mètres de part et d'autre de la Route du Nord. Cette action concerne donc également en partie le territoire de la table de GIRT d'Oujé-Bougoumou. L'enjeu de l'accès au territoire attire l'attention des délégués. Cet enjeu devrait être travaillé en comité technique et par le MFFP, mais aucun mandat n'a encore été donné par la table de GIRT. Les délégués n'ont rien à bonifier dans la grille pour le moment.

Un enjeu établi à la table de GIRT de Chapais-Chibougamau a fait l'objet d'une demande qui concerne un territoire qui recoupe le lac Opémiska et ses environs. Les délégués ont demandé que les FHVC établis par Barrette-Chapais dans le cadre de sa certification forestière, soient respectées intégralement lors de la planification forestière. L'animateur explique brièvement les modalités prévues dans le cadre du FHVC dans le secteur du lac Opémiska. Comme ce secteur se retrouve sur le territoire de la table de GIRT d'Oujé-Bougoumou, les délégués de la table de

GIRT de Chapais-Chibougamau ont demandé de faire valoir leur demande auprès de la table de GIRT d'Oujé-Bougoumou afin que les délégués de cette dernière l'appuient et la reconduisent. Les délégués n'y voient aucune objection et expriment leur accord.

Un extrait de procès-verbal confirmera l'appui de la table de GIRT d'Oujé-Bougoumou à la demande de celle de Chapais-Chibougamau, pour le respect de la FHVC dans le secteur du lac Opémiska, lors de la planification des interventions forestières.

6. Plan de gestion des voies d'accès (M^{me} Sonia Légaré – MFFP)

L'animateur informe les membres de la TGIRT que le comité technique régional sur la gestion des voies d'accès est mis sur la glace pour le moment, à la demande des représentants du MFFP. Dans les circonstances, le point 7 devient caduc.

- a. Cartographie des valeurs**
- b. Comité technique régional**

7. Fermeture potentielle de chemin

M. Gabriel Rheault introduit ce point en mentionnant qu'il s'agit de projets pilote. Il explique l'objectif de ces projets et en quoi cela consiste. Ces projets visent à réduire les perturbations dans l'habitat du caribou forestier. Les secteurs choisis font l'objet de consultations auprès des maîtres de trappe.

a. Secteur des lacs Comencho et Crinkle

Une cartographie du secteur visé est affichée à l'écran. Ce dernier se trouve sur le territoire du parc Assinica. M. Rheault explique les différentes étapes prévues dans le cadre de ce projet de fermeture. Un délégué explique certaines pratiques de l'Ontario, où la fermeture de certains chemins fait systématiquement partie des opérations prévues lorsqu'on planifie la construction de nouveaux chemins. M. Rheault explique les procédures prévues dans le cadre du régime de la coupe en mosaïque, lesquelles s'inscrivent dans une approche qui diffère de l'Ontario.

M. Rheault fait une description des opérations prévues dans le cadre d'un autre projet et les consultations tenues auprès des trappeurs. Il est prévu notamment rouvrir les anciens chemins de manière à permettre le passage de la machinerie en vue du démantèlement de la surface de roulement, du scarifiage et du reboisement, puis refermer le chemin en sortant. Cela apparaît quelque peu insensé pour certains membres, mais inévitable à la lumière des explications complémentaires de M. Rheault. Un délégué explique qu'en Ontario, on mise beaucoup sur la coupe d'hiver, notamment pour faciliter la fermeture des chemins une fois les opérations de récolte et sylvicoles terminées et la fermeture s'effectue juste après ces opérations. Ce qui rend ce type de projet quelque peu insensé au Québec est le fait qu'on attende plusieurs années avant de refermer des chemins, ce qui nécessite de couper des arbres dans des chemins qui ont commencé à se refermer naturellement, avant de les reboiser. Des précisions sont demandées concernant les autres usages et l'obligation de consultation, notamment pour ce qui concerne les activités minières. M. Rheault apporte certaines précisions à ces questions.

Ce point soulève beaucoup de discussions et est directement en lien avec l'enjeu de l'accès au territoire. Aussi, l'animateur demande aux délégués s'ils souhaitent que ces discussions permettent d'élaborer sur l'enjeu de l'accès au territoire. L'animateur suggère de travailler cet enjeu en comité technique ou directement à la table de GIRT. En préparation, les délégués devront discuter avec les maîtres de trappe afin de cibler les chemins qui devraient être fermés suites aux opérations de récolte et aux travaux sylvicoles, et comment ces chemins devraient être fermés. Les délégués souhaitent élaborer les aspects techniques de cet enjeu

directement à la table de GIRT. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre. L'animateur suggère aux délégués de leur transmettre une cartographie préliminaire des chemins dont la fermeture serait à prévoir avant même leur ouverture, en préparation de la prochaine rencontre.

L'animateur demande aux délégués s'ils ont des commentaires sur le projet et s'ils sont en accord. Les délégués n'ont aucune objection avec la mise en œuvre de l'un et l'autre des deux projets.

b. Secteur Pacifique

Ce projet a été proposé par le maître de trappe de l'aire de trappe O-54. M. Rheault explique les procédures de consultation et de fermeture prévues dans le cadre de ce projet.

Les délégués n'ont aucune objection avec ce deuxième projet.

8. Stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier (M^{me} Sonia Légaré, MFFP)

Étant donné l'impossibilité pour les participants à distance de se joindre à la rencontre par conférence téléphonique, ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

9. Divers

10. Levée de la rencontre

La rencontre se termine à 11 h 45. La prochaine rencontre aura lieu le 5 décembre à 10 h 00. Un calendrier des rencontres pour 2020 sera élaboré en comité de coordination sous peu.

Sur proposition de M. Rodney McDonald, dûment appuyé par M^{me} Julie Laberge il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

ARBJ	Administration régionale Baie-James
BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BMMB :	Bureau de la mise en marché des bois
COMEV :	Comité d'évaluation chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55 ^e parallèle
CRV :	Coupe à rétention variable
EIBJ	Eeyou Istchee Baie-James
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
FQCM	Fédération québécoise des clubs de motoneigistes
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
HVC	Haute valeur de conservation (autre que les forêts)
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
PADF :	Programme d'aménagement du territoire forestier
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine
RADF :	Règlements sur l'aménagement durable des forêts
SÉPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SOPFEU :	Société de protection des forêts contre le feu
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
VEP	Vaste espace propice
VHR :	Véhicules hors route
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible
VTT :	Véhicule tout terrain